

Lettre circulaire de la COI n° 2981
(Available in English and French)

IOC/VR/JB/ic
20 décembre 2023

Aux : Etats membres de la COI (Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI
Délégations permanentes/missions d'observation auprès de l'UNESCO et
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Bureaux des principaux organes subsidiaires (scientifiques, techniques et régionaux)

C.c. : Président et Vice-Présidents de la COI

Objet : Désignation d'experts appelés à participer aux travaux du Groupe de travail de la COI sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO)

Cette lettre circulaire a été préparée conformément à la décision EC-XLIX/Dec.4.4 du Conseil exécutif de la COI en 2016 d'établir le groupe de travail susmentionné et la décision subséquente A-31/3.5.1 de procéder à un examen des besoins des utilisateurs et des contributions potentielles à la GEBCO sur une base triennale.

Ce groupe de travail a été chargé en particulier de :

- (i) recueillir, intégrer et évaluer les besoins des utilisateurs afin d'éclairer le développement des produits actuels et futurs de la GEBCO ; et
- (ii) étudier les moyens de renforcer les contributions des programmes de la COI et des activités des États membres aux données et produits de la GEBCO. Conformément à son mandat, le Groupe de travail est composé de représentants des États membres de la COI et d'un expert du Comité directeur de la GEBCO, ainsi que des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI concernés (GLOSS, GOOS-SC, IODE, TOWS-WG, IOCAFRICA, IOCARIBE, IOCINDIO, IPHAB, WESTPAC et Alliances régionales pour le GOOS).

Conformément à la décision EC-XLIX/Dec.4.4 jointe ci-après, le groupe de travail doit :

- (i) recenser les besoins et les exigences des utilisateurs en matière de données et de produits de la GEBCO, les intégrer et les évaluer ;
- (ii) faciliter et guider l'utilisation des ensembles de données et des produits de la GEBCO grâce à la communauté d'utilisateurs que constituent les organes subsidiaires techniques et régionaux compétents de la COI.

Chairperson

Dr Yutaka MICHIDA
Professor
Atmosphere and Ocean Research
Institute, The University of Tokyo
Kashiwanoha 5-1-5
2778564 Kashiwa
JAPAN

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Nikolay VALCHEV
Director
Institute of Oceanology
Bulgarian Academy of Sciences
40 Parvi May Str.
9000 Varna
BULGARIA

Mr Juan Camilo FORERO HAUZEUR
Executive Secretary
Colombian Ocean Commission (COO)
Avenida Ciudad de Cali No. 51 – 66
Edificio WBC, Oficina 306
111071 Bogotá, D.C.
COLOMBIA

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Prof. Amr Zakaria HAMOUDA
President
National Institute of
Oceanography and Fisheries
(NIOF)
Qaitbay, Al-Anfoshi
Alexandria
EGYPT

Le Groupe de travail tient compte :

- (i) des objectifs du Projet GEBCO de l'OHI-COI ;
- (ii) des besoins en développement des capacités relatifs aux produits de la GEBCO ;
- (iii) des moyens possibles de renforcer la coopération entre la GEBCO, les organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI et les Alliances régionales pour le GOOS ;
- (iv) de l'éventuel mécanisme permettant de recenser les besoins des utilisateurs en ce qui concerne les ensembles de données et les produits de la GEBCO et de contribuer aux travaux du Comité directeur de la GEBCO ;
- (v) des données éventuellement mises à la disposition de la GEBCO par les États membres.

Par la présente lettre, les États membres intéressés et les présidents des organes subsidiaires compétents de la COI sont invités à désigner un représentant au sein du groupe de travail.

Les experts désignés par les présidents des organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI et des Alliances régionales pour le GOOS, ainsi que les experts nationaux, travailleront par correspondance et en anglais sous la présidence d'un responsable de la COI.

La tâche des membres du groupe de travail consistera principalement à :

- (i) fournir des contributions sur la base d'un questionnaire qui sera élaboré par le secrétariat en consultation avec le président du groupe de travail ; et
- (ii) examiner les résultats synthétisés du questionnaire et formuler des recommandations en vue d'identifier les contributions potentielles aux produits de la GEBCO et d'en améliorer la pertinence pour les utilisateurs. Le groupe rendra compte de ses conclusions au Conseil exécutif lors de sa 57e session en juin 2024 (troisième rapport du groupe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'envoyer vos lettres de nomination au plus tard le 20 janvier 2024 par e-mail à M. Julian Barbière (j.barbiere@unesco.org) avec copie à Mme Isabel Chavez (i.chavez@unesco.org).

Cette invitation à nommer des experts est également envoyée aux présidents des programmes de la COI et des organes subsidiaires régionaux concernés.

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièces jointes : 1/ Décision EC-XLIX/4.4 sur le Rôle de la COI dans le projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO), état d'avancement de l'examen connexe

2/ Décision A-31/3.5.1 : Évaluation triennale à réaliser par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO

Ressources électroniques :

Evaluation biennale du groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO, 2021 ([IOC/A-31/3.5.1.Doc](#))

Premier rapport du Groupe de travail permanent sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO (2018) ([IOC/EC-LI/2 Annex 7](#))

Décision EC-XLIX/4.4

(49e Session du Conseil exécutif de la COI, Paris, 7-10 juin 2016)

**Rôle de la COI dans le projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO),
état d'avancement de l'examen connexe**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné les documents IOC/EC-XLIX/2 Annexe 8 et Addendum,

Rappelant la décision IOC-XXVIII/6.2 (II) relative à l'examen du rôle de la COI dans le Projet de carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) et de sa participation à ce projet,

Prenant note de la conclusion de l'examen selon laquelle les produits de la GEBCO « traditionnels » et ceux qui concernent « les eaux peu profondes » sont indispensables aux activités de la COI,

Prenant également note des conclusions formulées par le Groupe d'examen en ce qui concerne le rôle de la COI et sa participation au Projet GEBCO,

Décide :

- (i) de renforcer la participation de la COI au Projet GEBCO ;
- (ii) de créer un groupe de travail permanent chargé de recueillir les demandes des utilisateurs concernant les produits de la GEBCO, de les intégrer et de les évaluer ;
- (iii) de rechercher les moyens d'apporter des contributions aux données et aux produits de la GEBCO ;

Encourage les États membres :

- (i) à coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l'échelle des bassins et accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans ;
- (ii) à faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ;

Prie le Secrétaire exécutif :

- (i) de transmettre la présente décision à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et au Comité directeur de la GEBCO ;
- (ii) de constituer le groupe de travail conformément au mandat qui figure à l'annexe de la présente décision, en consultation avec l'OHI et le Comité directeur de la GEBCO ;
- (iii) d'étudier la possibilité de rechercher des fonds supplémentaires au profit de la GEBCO, y compris des ressources extrabudgétaires.

Annexe de la décision EC-XLIX/4.4

**Projet de mandat du Groupe de travail de la COI sur les besoins des utilisateurs
et les contributions aux produits de la GEBCO**

Mandat

Le Groupe de travail :

- (i) recense les besoins et les exigences des utilisateurs en matière de données et de produits de la GEBCO, les intègre et les évalue ;
- (ii) facilite et guide l'utilisation des ensembles de données et des produits de la GEBCO grâce à la communauté d'utilisateurs que constituent les organes subsidiaires techniques et régionaux compétents de la COI ;
- (iii) recense les contributions possibles aux données et aux produits de la GEBCO.

Le Groupe de travail tient compte :

- (i) des objectifs du Projet GEBCO de l'OHI-COI ;
- (ii) des besoins en développement des capacités relatifs aux produits de la GEBCO ;
- (iii) des moyens possibles de renforcer la coopération entre la GEBCO, les organes subsidiaires techniques et régionaux de la COI et les Alliances régionales pour le GOOS ;
- (iv) de l'éventuel mécanisme permettant de recenser les besoins des utilisateurs en ce qui concerne les ensembles de données et les produits de la GEBCO et de contribuer aux travaux du Comité directeur de la GEBCO ;
- (v) des données éventuellement mises à la disposition de la GEBCO par les États membres.

Modus operandi

La majeure partie des travaux du Groupe de travail se fera par correspondance, sous la coordination du Secrétaire exécutif de la COI.

Le Groupe de travail fonctionne, s'il y a lieu, en étroite coopération avec le Comité directeur de la GEBCO.

Le Groupe de travail produira un document évaluant et récapitulant les besoins et exigences et les contributions possibles de la communauté de la COI aux données et produits bathymétriques.

L'évaluation sera menée tous les deux ans, sauf décision contraire.

Le document qui présente l'évaluation est examiné et finalisé par les organes directeurs de la COI et transmis par le Secrétaire exécutif au Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale et au Comité directeur de la GEBCO.

Composition

Le Groupe de travail se compose :

- (i) d'experts désignés par les présidents des organes subsidiaires techniques et régionaux compétents de la COI et des Alliances régionales pour le GOOS concernées ;
- (ii) d'experts désignés par le Président du Comité directeur de la GEBCO ;
- (iii) d'experts désignés par les États membres de la COI concernés.

Le Président est élu par les membres du Groupe de travail.

Le représentant de l'Organisation hydrographique internationale/d'autres partenaires et parties prenantes peut participer aux activités du Groupe de travail relatives à un point particulier, dans les cas jugés appropriés.

Décision IOC/A-31/3.5.1

(31e session de l'Assemblée de la COI, Paris, 14-25 juin 2021)

**Évaluation triennale à réaliser par le Groupe de travail
sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO**

L'Assemblée,

Rappelant la [Décision EC-LI/4.5](#) de procéder, entre autres, à l'examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO tous les deux ans,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail présenté dans le document IOC/A-31/3.5.1.Doc,

Consciente que la communauté scientifique de la COI a constamment besoin de produits bathymétriques et que l'accès à des données bathymétriques de grande qualité est important non seulement pour la navigation, mais aussi pour d'autres finalités telles que l'océanographie, l'alerte et la préparation aux tsunamis, et la modélisation climatique,

Notant que des quantités importantes de données bathymétriques sont recueillies par le secteur scientifique et commercial à des fins autres que l'amélioration des cartes, mais qu'elles ne sont pas facilement accessibles ou disponibles à des fins secondaires,

Prend note des conclusions du Groupe de travail contenues dans le document IOC/A-31/3.5.1.Doc ;

Prie le Secrétaire exécutif de la COI de :

- (i) transmettre la conclusion de cet examen à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et au Comité directeur de la GEBCO ;
- (ii) identifier les moyens d'accroître la participation des répondants, représentant en particulier les intérêts des programmes de la COI, ainsi que des organes subsidiaires régionaux, aux futures évaluations réalisées par le Groupe de travail ;
- (iii) communiquer les conclusions de l'examen aux communautés de la COI concernées ;

Décide de procéder à l'examen des besoins des utilisateurs et des contributions éventuelles à la GEBCO sur une base triennale, la prochaine évaluation devant être présentée au Conseil exécutif de la COI en 2024 ;

Encourage les États membres à :

- (i) coopérer en vue de faire avancer les campagnes de cartographie à l'échelle des bassins et d'accélérer la réalisation des objectifs de la GEBCO et la connaissance générale des océans, notamment en appuyant le projet Nippon Foundation-GEBCO intitulé « Seabed 2030 » et en y contribuant ;
- (ii) faciliter le développement des capacités relatives à la GEBCO, notamment les possibilités de formation ;
- (iii) participer activement à la prochaine évaluation qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO ;

Convient que le budget ordinaire pour ces activités sera défini dans le cadre de la résolution sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation intéressant la Commission (Résolution IOC/A-31/2).